

**TUTO**

**DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE  
DE DÉCLARATIONS DE SÉJOURS de VAO  
*Vacances Adaptées Organisées***

**DDETSPP de l'ALLIER - Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois**

**et**

**Dépôt de la déclaration complémentaire de séjour à huit jours**



Temps estimé pour la réalisation de

- la déclaration initiale : 30 minutes
- la déclaration complémentaire : 20 minutes



Avant de démarrer votre saisie veuillez à regrouper toutes les informations et documents nécessaires

**À compter des séjours organisés en 2024, la procédure de déclaration des séjours VAO est dématérialisée via le site internet [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) qui reprend les deux formulaires CERFA n°12672\*03.**

**Ce tutoriel vous explique comment créer votre compte sur le site [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) et les liens pour accéder aux deux démarches :**

- **Démarche 1 : Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois**
- **Démarche 2 : Dépôt de la déclaration complémentaire de séjour à huit jours**

## 1. Réglementation en vigueur

Tout séjour VAO avec hébergement de plus de cinq jours pour des groupes de plus de trois personnes handicapées majeures doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du département où est organisé le séjour. Dans le cadre d'un séjour itinérant, les DDETS de l'ensemble des départements où se déroule le séjour doivent être informées.

Conformément aux dispositions de l'article R. 412-14 du Code du Tourisme : Deux mois avant le déroulement d'un séjour de vacances, toute personne physique ou morale détentrice de l'agrément « vacances adaptées organisées » est tenue d'informer le ou les préfets des départements où est organisé ce séjour. Elle joint à cette déclaration une copie de l'agrément qui lui a été délivré. Ce délai peut être réduit à un mois en cas d'urgence motivée : 1<sup>ère</sup> démarche.

Huit jours avant le séjour, des informations complémentaires sont requises : 2<sup>ème</sup> démarche.

Rappel important : les accompagnants et le responsable du déroulement du séjour sur le lieu de vacances ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°3 du casier judiciaire.

## 2. Dépôt en ligne des déclarations de séjours VAO, en 2 étapes :

### • Démarche 1 : Dépôt de la déclaration de séjour à deux mois

Lien pour accéder à la 1<sup>ère</sup> démarche « **DDETSPP de l'ALLIER - Vacances Adaptées Organisées (VAO) - Déclaration de séjour à deux mois** » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddetspp-de-l-allier-vacances-adaptees-organisees-v>

La DDETSPP de l'Allier instruit le dossier, s'il est conforme, le lien de la 2<sup>ème</sup> démarche vous est communiqué dans le courriel d'acceptation.

### • Démarche 2 : Dépôt de la déclaration complémentaire de séjour à huit jours

Lien pour accéder à la 2<sup>ème</sup> démarches « **DDETSPP de l'ALLIER - Vacances Adaptées Organisées (VAO) - Déclaration complémentaire de séjour à huit jours** » une fois le premier dossier instruit et accepté :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddetspp-de-l-allier-vacances-adaptees-organisees-v-2>

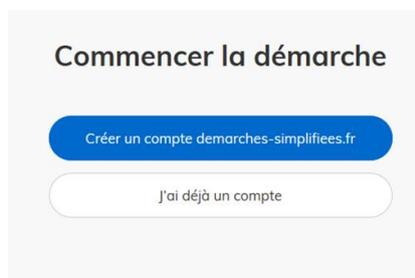


Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.

Si vous avez déjà un compte alors **Connectez-vous à votre compte démarches simplifiées**

**Sinon :**

**?** Cliquez sur : « **Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr** »



Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

**?** Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**  
**Ou**  
Identifiez-vous avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte  
demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec  
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

**?** Un **Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.



? Cliquez sur le lien reçu

? Puis commencer la démarche



? **Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargez et que vous conserviez tous les documents qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes...).**

? Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne, n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton ?

